

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1162

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 1er**

objet : **Périmètre de restauration immobilière (PRI) du bas des pentes de la Croix-Rousse - Clôture de l'opération**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagoorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

**Séance publique du 17 décembre 2009****Délibération n° 2009-1162**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Périmètre de restauration immobilière (PRI) du bas des pentes de la Croix-Rousse - Clôture de l'opération**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La participation financière de la Communauté urbaine à l'opération de restauration immobilière du bas des pentes avec déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux, lancée par la ville de Lyon, a été approuvée par délibérations successives des 18 mars 2002 et 3 mars 2003.

Cette opération, dont la réalisation avait été confiée par la Ville à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (CPA), consistait à :

- éviter une évolution du bâti vers l'insalubrité,
- offrir des conditions d'habitat permettant de préserver une mixité sociale par la remise aux normes de logements vacants ou occupés pour les transformer en logements décents,
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti selon les prescriptions particulières de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) des pentes de la Croix-Rousse,
- revitaliser les rez-de-chaussée.

Cette opération concernait 38 immeubles représentant 466 logements :

- 3 immeubles vacants, soit 46 logements, en réhabilitation complète,
- 24 immeubles, soit 266 logements, avec des travaux prescrits sur les parties communes,
- 11 immeubles, soit 154 logements, avec des travaux prescrits sur les parties communes et sur quelques logements,
- 9 projets de restauration et d'ouverture au public de traboules.

Le bilan financier prévisionnel initial s'équilibrait en dépenses et recettes à hauteur de 3 627 000 € TTC moyennant :

- la prise en charge, par la ville de Lyon, des travaux de restauration des traboules estimés à 635 000 € TTC,
- une participation d'équilibre de 1 044 000 € TTC prise en charge à parité par la Ville et la Communauté, soit un montant de 522 000 € TTC chacune.

Les versements réels effectués par la Communauté urbaine à la ville de Lyon se sont élevés à la somme de 510 000 € TTC.

Cette opération est aujourd'hui terminée et la SERL, titulaire de la CPA, a communiqué à la ville de Lyon le bilan de liquidation qui permet de dresser un bilan opérationnel et financier définitif de ce périmètre de restauration immobilière (PRI).

Le bilan opérationnel est ainsi le suivant :

- 6 immeubles réhabilités complètement, comprenant 105 logements,
- 48 logements conventionnés après travaux,
- 111 logements vacants remis entièrement aux normes,
- 21 immeubles (338 logements) avec réfection globale des parties communes,
- 5 cours-traboules restaurées et accessibles au public.

Il s'avère en définitive que la SERL concessionnaire n'a procédé à aucune acquisition et que la procédure d'expropriation n'a pas été engagée, suite à l'annulation de la déclaration d'utilité publique par le tribunal administratif.

Ainsi, le bilan financier de clôture fait ressortir un total de dépenses de 466 899,79 € HT et un total de recettes de 594 485,55 € HT, soit un excédent de 127 585,76 € HT.

Cet excédent est réparti à parts égales entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon, soit 63 792,88 € pour chacune.

Le bilan de clôture prend en compte les participations suivantes des collectivités :

- de la ville de Lyon au titre des travaux de rénovation des cours-traboules à hauteur de 62 000 € HT, soit 74 152 € TTC,
- de la Ville et de la Communauté au titre des participations d'équilibre pour un montant total de 588 432 € TTC, soit 294 216 € TTC pour chaque collectivité.

Compte tenu des paiements effectués par la Communauté urbaine (510 000 € TTC), il est constaté un trop versé de 215 784 € TTC, à reverser par la Ville.

Ainsi, la charge financière de la Communauté urbaine au titre de cette opération a été ramenée à 294 216 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le bilan de clôture de l'opération de restauration immobilière du bas des pentes de la Croix-Rousse faisant état :

a) - d'un excédent de 127 585,76 € HT réparti à parts égales entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon, soit 63 792,88 € en part communautaire,

b) - d'une participation finale de la Communauté urbaine ramenée à 294 216 € TTC, soit un trop versé de 215 784 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à émettre le titre de recettes en résultant d'un montant de 279 576,88 €.

**3° - La recette** de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 747 400 - fonction 824 - opération n° 0565.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.**